

L'INTEGRATION DES NOUVEAUX MIGRANTS : EVOLUTIONS AU TRAVERS DE DEUX ENQUETES

Evelyne Coirier

Chargée d'étude à la division des études et enquêtes statistiques au DSED-SGII

evelyne.coirier@immigration-integration.gouv.fr

Deux enquêtes longitudinales successives, PPM et Elipa, se sont intéressées aux nouveaux migrants signataires du contrat d'accueil et d'intégration avec des objectifs similaires de mieux connaître les parcours d'intégration de cette population durant les premières années de résidence en France. Il est possible, sous conditions, de tirer des enseignements complémentaires en combinant les résultats de ces deux enquêtes.

L'étude des motifs de migration des personnes interrogées montre qu'une grande majorité d'entre elles viennent pour des raisons familiales. Leurs principales caractéristiques ne changent qu'assez peu entre les deux enquêtes. Ce n'est pas le cas des migrants pour d'autres motifs. Les niveaux d'aisance en français peuvent être mesurés de façon comparable, ils sont assez similaires. De même, le statut d'occupation du logement se mesure identiquement entre les deux enquêtes. On constate ici un changement notable en trois ans, même si l'on se restreint à des champs comparables.

Deux enquêtes auprès des signataires du CAI ont été menées depuis 2006.

Afin de favoriser l'intégration des étrangers autorisés à s'installer durablement en France, il a décidé en 2003 la mise en place d'un service public de l'accueil assuré par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) avec la signature d'un contrat d'accueil et d'intégration (CAI). Depuis 2006, le CAI est systématiquement proposé aux étrangers âgés d'au moins 16 ans, originaires de pays tiers à l'Espace économique européen et à la Suisse, admis pour la première fois au séjour en France et qui viennent s'y installer durablement. La signature du contrat a été rendue obligatoire au 1^{er} janvier 2007 (cf. encadré 1 sur le CAI).

Deux enquêtes successives ont été menées auprès de cette population signataire du CAI avec pour principaux objectifs la connaissance du parcours d'intégration (économique, résidentiel, social,...) au cours des premières années de séjour en France. La seconde enquête a encore pour objectif supplémentaire de permettre des évaluations des différents dispositifs du CAI.

Ces deux enquêtes sont "Parcours et profils des migrants (PPM)" et l'Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (ELIPA). Il s'agit d'enquêtes quantitatives réalisées en face à face. Les effectifs enquêtés s'élèvent à 6 280 migrants pour PPM et 6 107 pour Elipa. Ces migrants viennent d'obtenir un titre de séjour d'un an au minimum. Ces enquêtes sont longitudinales : les mêmes personnes sont enquêtées deux fois dans le dispositif PPM (2006-2007), trois fois dans le dispositif ELIPA (2010, 2011 et 2013). La question de l'attrition des cohortes n'est pas abordée dans cette étude. Les deux enquêtes ont pour champ les signataires du CAI, également désignés par le terme de "nouveaux migrants". Pour PPM, réalisée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), rattachée à plusieurs ministères, les nouveaux migrants sont ceux qui ont signé le CAI au second semestre 2006 [Bèque]. Pour Elipa, réalisée par le Département des statistiques, des études et

de la documentation (DSED), actuellement rattaché au ministère de l'intérieur, les nouveaux migrants sont ceux qui ont signé le CAI en 2009 [Domergue-Régnard]. Cette dernière enquête est financée pour moitié par des fonds européens : le Fonds européen d'intégration (FEI) et le Fonds européen pour les réfugiés (FER).

Encadré 1 : Le contrat d'accueil et d'intégration (CAI)

Le CAI est signé entre l'État et le migrant pour une durée d'un an et peut être prolongé pour une durée identique, sur proposition de l'OFII, sous réserve que le signataire ait obtenu le renouvellement de son titre de séjour. Par ce contrat, l'État s'engage à offrir aux signataires une session d'information sur la vie en France, une journée de formation civique, une formation linguistique si nécessaire, et un accompagnement social si la situation personnelle ou familiale du signataire le justifie. Chaque formation est gratuite et donne lieu à la délivrance d'une attestation. La personne étrangère, quant à elle, s'engage à respecter la Constitution française, les lois de la République et les valeurs de la société française, à participer à une journée de formation civique et à une session d'information « Vivre en France », à suivre la formation linguistique si sa connaissance de la langue est insuffisante et à se présenter à un examen pour l'obtention du diplôme initial de langue française (DILF).

Principales caractéristiques des nouveaux migrants

Les nouveaux migrants sont majoritairement des femmes (cf. tableau 1a). Leur âge médian est d'un peu plus de trente ans et moins d'un sur cinq a plus de quarante ans. Les personnes interrogées en 2006 (PPM) sont un plus souvent des femmes et sont un peu plus jeunes que celles interrogées en 2010 (Elipa). Les origines géographiques sont essentiellement africaines (70 % environ). Si l'on détaille (cf. tableau 1b), les origines les plus importantes viennent du Maghreb (l'Algérie représentant presque autant que le Maroc et la Tunisie en 2006, un peu moins en 2009), puis les origines africaines hors Maghreb (un peu plus en 2009 qu'en 2006).

Une caractéristique importante de ces personnes est le motif administratif d'obtention du titre de séjour : familial, professionnel, humanitaire (ou autres). Le motif familial est toujours largement prépondérant, mais il y a davantage de nouveaux migrants ayant obtenu le statut de réfugié en 2009 (cf. tableau 1c). Les nouveaux migrants venant pour motif professionnel sont plus souvent des hommes en 2009 qu'en 2006. Mais hormis cette particularité, la répartition par sexe et motif a peu changé.

Tableau 1a : Caractéristiques des nouveaux migrants selon le sexe et l'âge (en %)

	Femmes	Hommes	24 ans ou -	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 ans et +
PPM	54	46	23	24	22	15	17
ELIPA	52	48	20	21	24	16	20

Tableau 1b : Caractéristiques des nouveaux migrants selon l'origine (en %)

	PPM	ELIPA
Algérie	21	17
Maroc et Tunisie	22	20
Autre Afrique	27	32
Asie	20	19
Divers	10	12

Tableau 1c : Caractéristiques des nouveaux migrants selon le motif (en %)

	PPM	ELIPA
Travail	5	9
Famille	85	72
Réfugiés	7	13
Autres	3	6

Note de lecture : 54 % des personnes du champ de l'enquête PPM sont des femmes.

Champ et source : signataires du CAI au second semestre 2006 pour PPM, en 2009 pour ELIPA.

Des différences s'observent par contre dans la répartition par origine et pour les motifs autres que familial. Ainsi, les réfugiés venus du Maghreb ont quasiment disparu en 2009. Mais ceux en provenance d'Asie sont beaucoup plus nombreux (notamment ceux venus du Sri Lanka), ainsi que de diverses origines (Haïti par exemple). Le motif "travail" conduit à un constat inversé : la part de l'Afrique, notamment du Maghreb, a beaucoup augmenté.

Une autre caractéristique importante est la durée de présence en France, entre l'entrée sur le territoire et l'obtention du premier titre de séjour. Cette durée est très variable, mais dépend également du motif. Les nouveaux migrants venus pour motif familial ont une durée de présence faible avant l'obtention du titre : pour plus de la moitié, elle est inférieure à deux ans. Les réfugiés restent environ trois ans en attente de l'obtention du statut (ils sont demandeurs d'asile dans l'intervalle). Les nouveaux migrants pour motif professionnel sont le plus souvent présents en France depuis un certain nombre d'années (de 6 à 9 ans). C'est essentiellement la modification de répartition des nouveaux migrants par motif qui explique que la durée moyenne ait légèrement augmenté entre 2006 et 2009. Ainsi, les migrants pour raisons humanitaires et professionnelles sont un peu plus nombreux en 2009 qu'en 2006.

Un exemple de comparaison : le niveau d'aisance en français.

Les nouveaux migrants interrogés dans Elipa auto-évaluent leur niveau de français aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. Ils estiment leur niveau à l'oral en général, puis dans certaines situations ponctuelles simples et courantes : téléphoner pour prendre un rendez-vous, demander son chemin dans la rue. Enfin une question sur les difficultés pour écrire une lettre administrative permet de compléter cet éclairage (cf. tableau 2).

Un questionnaire similaire a eu lieu dans PPM. Pour la comparaison directe, on observe deux différences de questionnaire :

- Les personnes qui déclarent parler uniquement le français durant l'enfance se voient attribuer le niveau maximum pour la question concernant le niveau général ;

- La question "demander son chemin" est différente, on demande si la personne est à l'aise pour faire ses courses seule au supermarché.

La répartition relative au niveau général est un peu différente en 2009 avec davantage de personnes dans la modalité intermédiaire et moins dans la modalité la plus faible. Pour les questions spécifiques, des différences notables ne s'observent que pour la question qui a changé : demander son chemin paraît mobiliser des capacités linguistiques plus importantes que de faire ses courses seul(e).

Tableau 2 : Les niveaux d'aisance en français dans PPM et Elipa (en %)

Enquête PPM	Aisance		
	bonne	moyenne	faible
Niveau général à l'oral	65	21	14
Oral : téléphoner pour un rendez-vous ou un renseignement	72	19	9
Oral : faire ses courses seul (e) au supermarché	89	8	3
Ecrit : écrire une lettre en Français ou remplir un document administratif.	55	30	15

Enquête Elipa	Aisance		
	bonne	moyenne	faible
Niveau général à l'oral	66	26	8
Oral : téléphoner pour un rendez-vous ou un renseignement	73	18	9
Oral : demander son chemin	78	15	7
Ecrit : écrire une lettre en Français ou remplir un document administratif.	53	29	18

Lecture : concernant le niveau général à l'oral, 65 % des personnes interrogées dans PPM considèrent qu'elles ont une bonne aisance en français

Cependant, on observe des écarts assez faibles pour la variable synthétique avec une baisse relativement faible des niveaux de français entre les deux enquêtes. Cette stabilité peut s'expliquer par la répartition des motifs de migration. Les migrations pour motif familial représentent toujours la plus grande part dans les deux enquêtes (cf. tableau 3). L'aisance en français de migrants familiaux ne change guère suivant les deux enquêtes. Par contre, tant l'aisance en français que la structure par origines (cf. tableau 4), notamment en cas de motif professionnel ou humanitaire, diffèrent dans les deux enquêtes.

Tableau 3 : L'aisance en français selon les motifs de migration (en %)

	PPM				ELIPA			
	Migration de travail	Migration familiale	Réfugiés	Tous	Migration de travail	Migration familiale	Réfugiés	Tous
Aisance "fluide"	90	46	43	49	47	46	28	44
Aisance moyenne	2	34	32	32	45	35	36	36
Aisance faible	8	20	25	19	8	19	36	20

Lecture : 46 % des migrants pour motif familial considèrent qu'ils ont une aisance fluide dans PPM et Elipa

L'analyse de l'aisance en français suivant les caractéristiques individuelles montre l'importance des facteurs : sexe, origine, pratique du français (ou non) pendant l'enfance, durée de présence en France [Le Quentrec-Creven]. Or la combinaison des origines et de la

durée de présence résulte aussi du motif administratif. La part des migrants professionnels dans l'enquête PPM est très petite. La part des migrants humanitaires augmente (de 7 à 13 %) entre 2006 et 2009. Leurs origines changent (cf. tableau 4) : plus du quart venaient du Maghreb, il n'en reste guère en 2009. En contrepartie, les personnes d'origine asiatique, notamment du Sri Lanka, représentent en 2009 près de la moitié du total. Elles ont beaucoup moins fréquemment étudié ou pratiqué le français avant de migrer.

Tableau 4 : L'origine des nouveaux migrants et leurs motifs dans PPM et Elipa (en %)

	PPM			ELIPA		
	Famille	Réfugiés	Travail	Famille	Réfugiés	Travail
Algérie	23	9	3	22	1	7
Maroc et Tunisie	23	17	1	24		13
Autre Afrique	26	41	41	26	37	56
Asie	18	25	39	16	44	12
Divers	10	8	16	12	18	12

Il en ressort que l'aisance en français peut être considérée comme une caractéristique assez structurelle des migrants familiaux.

Un exemple de comparaison : le statut d'occupation du logement.

Les signataires du CAI en 2009 déclarent pour 71 % d'entre eux être locataires ou plus rarement propriétaires de leur logement. Une part importante (22 %) est hébergée par un particulier, soit de la famille, soit une tierce personne. Ce mode d'hébergement est spécifique aux nouveaux migrants, qui y recourent beaucoup plus que l'ensemble de la population. Les autres modes d'hébergement (7 %) sont essentiellement des hébergements collectifs à vocation transitoire (cf. encadré 2) [Jourdan].

Encadré 2 : Les différents types de logement des nouveaux migrants

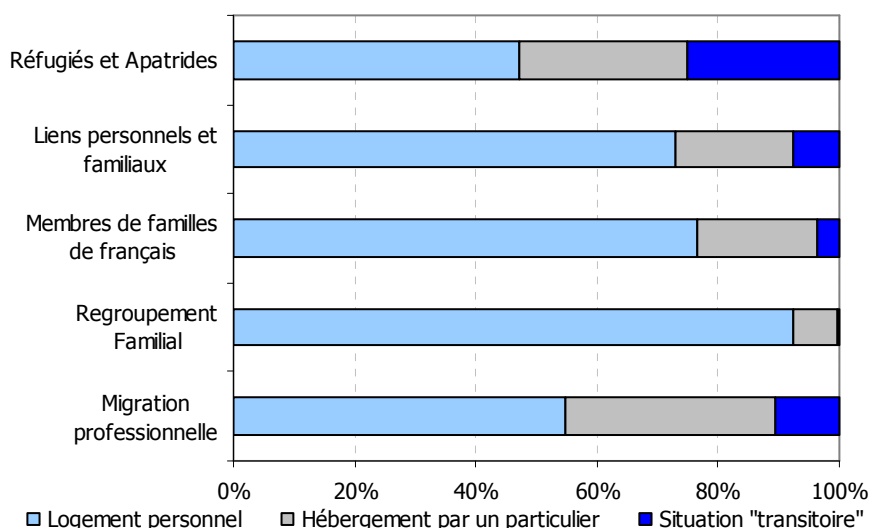
Les logements des signataires du CAI se répartissent en quatre grandes catégories :

- Les personnes vivant dans un **logement personnel** regroupent les personnes louant (ou sous-louant) un logement, les propriétaires (ou les accédants à la propriété), les personnes vivant dans un logement loué ou acheté par le conjoint, dans un logement de fonction (ou prêté par l'employeur), dans un logement prêté (ou les personnes logées à titre gratuit).
- Les personnes **hébergées par un particulier** sont hébergées chez des amis ou par la famille.
- Les personnes en **situation d'urgence** vivent dans un foyer de travailleurs migrants (ou une résidence sociale), dans une chambre d'hôtel (payée par le migrant), dans un logement dépendant d'une association ou d'un centre d'hébergement (centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), centre provisoire d'hébergement (CPH), foyer d'urgence, centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), hôtel social, asile de nuit, Samu social...) ou dans un logement squatté.
- La catégorie **Autres** regroupe principalement les personnes résidant dans un logement étudiant (cité universitaire) et les personnes sans domicile fixe. La part des nouveaux migrants résidant dans cette catégorie est quasiment nulle. Les étudiants étrangers ne sont pas signataires du CAI. La catégorie "Autres" n'est donc pas représentée dans les figures et tableaux.

Suivant le motif administratif, la répartition est assez différente (cf. graphique). En particulier, les détenteurs d'un titre de séjour pour motif familial résident, pour 78 %, dans un logement en tant que locataires (ou, bien que rarement, en tant que propriétaire) et pour 18 % sont hébergés chez un particulier.

Les signataires du CAI en 2006 sont plus fréquemment logés en hébergement collectif (à vocation transitoire) pour 11 % d'entre eux. Ils sont encore plus fréquemment logés par un particulier (29 %), et sont donc 60 % à être locataires (et très rarement propriétaires). Cette répartition est essentiellement la même pour les migrants familiaux, en raison de leur importance. Si la situation est plus favorable en 2009 pour les migrants familiaux, elle apparaît cependant plus contrastée pour les personnes venues pour d'autres motifs : globalement celles-ci sont logées de façon similaire en 2006 et 2009, mais l'amélioration pour les réfugiés est contrebalancée par la dégradation notamment pour les migrants professionnels (cf. tableau 5).

Graphique : Répartition des types de logements selon le motif d'entrée au séjour



Lecture : 47 % des réfugiés et apatrides vivent dans un logement personnel

Source : Enquête Elipa

Tableau 5 : Motif et statut d'occupation du logement dans PPM et Elipa (en %)

Motif	Logement dans PPM				Logement dans ELIPA			
	Personnel	particulier	transitoire	ensemble	Personnel	particulier	transitoire	ensemble
Total	60	29	11	100	71	22	8	100
Familial	63	29	8	85	78	18	4	72
Réfugié	22	38	39	7	47	28	25	13
Travail	73	20	7	3	55	34	11	9
Autres	58	35	8	5	57	30	13	6

Lecture : Les nouveaux migrants pour motif familial représentent 85 % du total dans PPM et 72 % dans Elipa. Parmi ceux-ci, ils sont 63 % à occuper un logement personnel dans PPM et 72 % dans Elipa.

**Tableau 6 : Comparaisons des répartitions de types de logement
entre PPM (2006) et Elipa (2009) (en %)**

	Logement			Total
	Personnel	particulier	transitoire	
Signataires en 2006	60	29	11	100
Taux logement 2006 et répartition par motif de 2009	58	30	12	100
Signataires en 2009	71	22	8	100
Taux logement 2009 et répartition par motif de 2006	74	20	6	100

Une analyse permet de distinguer deux composantes pour cette évolution. On mesure dans un premier temps l'évolution due au changement de répartition par motif d'entrée au séjour. La différence entre l'évolution constatée et cette mesure peut être attribuée à divers facteurs dont les changements inhérents aux autres évolutions : démographiques, composition des origines, voire mesures institutionnelles, etc.

Cette mesure permet de savoir quelle aurait été la répartition par type de logement en 2006 si les motifs d'entrées étaient ceux de 2009. Pour cela, on recalcule les répartitions de type de logement par motif d'entrée observées dans l'enquête PPM avec les répartitions par motifs observés dans l'enquête ELIPA. Dans ce cas, alors qu'en 2006 on observe 60 % de nouveaux migrants en logement personnel, 29 % logés chez un particulier et 11 % en situation provisoire, la répartition avec les motifs de 2009 devient respectivement 58 % pour le logement personnel, 30 % pour l'hébergement chez un particulier et 12 % en logement transitoire. Logiquement, comme les personnes venues pour motif familial, plus souvent locataires (voire propriétaires), sont moins nombreuses en 2009, il en résulte que le taux calculé aurait baissé à 58 % au lieu de 60 % constaté (cf. tableau 6). Mais cette diminution est plus que compensée par le fait que les migrants familiaux sont beaucoup plus fréquemment (78 % contre 63 %) en logement personnel trois ans après (cf. tableau 5). L'amélioration observée du logement pour les nouveaux migrants en 2009 aurait été encore plus forte s'il n'y avait pas eu une diminution assez importante de la part des migrants familiaux (cf. tableau 1c) Ceci peut en partie s'expliquer par les conditions de logement plus strictes pour le regroupement familial.

On constate des évolutions importantes chez les réfugiés. Ils représentent une part doublée parmi les signataires en 2009 par rapport à 2006 (13 % contre 7 %). De plus, leurs origines ont notablement changé. On observe également une nette amélioration de leurs conditions de logement : la part des personnes logées de façon "transitoire" diminue de 39 % à 25 %, tandis que la part des personnes locataires (ou propriétaires) passe de 22 % à 47 %. Toutefois, les effectifs considérés sont assez faibles.

L'examen d'autres caractéristiques du logement comme la déclaration subjective de "satisfaction" du logement ou la mesure, plus objective, de confort du logement montre les limites des possibilités de comparaison.

Dans le premier cas, comparer la satisfaction auto-déclarée est justifié pour les personnes venues avec un motif familial. Ce n'est pas le cas pour les réfugiés par exemple, car logés en grand nombre en logement "transitoire", il n'est pas possible de connaître leur satisfaction dans cette dernière situation en raison d'un filtre dans Elipa (alors que cette situation est connue dans PPM) (cf. tableau 7).

Dans le second cas, comparer le confort du logement est encore possible pour les migrants "familiaux". Il y a plus de critères objectifs disponibles dans Elipa, mais seulement deux critères sont communs aux deux enquêtes (WC et douche dans le logement). Cependant, peu de logements ne disposent que de ce confort minimal (selon les deux enquêtes). De plus, l'analyse n'est pas possible pour les réfugiés, en raison également d'un filtre.

Tableau : Part des logements ayant le confort minimal dans PPM et Elipa (en %)

logement	PPM	Elipa
personnel	2	4
chez particulier	2	5
transitoire	50	filtré
Ensemble	5	5

Conclusion

Une exploitation commune des deux enquêtes s'avère justifiée si l'on se limite au champ des migrants familiaux et à des thèmes traités de façons suffisamment proches dans les deux questionnaires. Une application envisagée est d'utiliser les données de l'enquête PPM sur la santé des nouveaux migrants, car le questionnaire de 2006 est plus complet que celui de 2009.

Bibliographie

Qui sont les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour ?

Bègue M. (2007). Études et résultats n°612

Les nouveaux migrants en 2009

Régnard C., Domergue F. (2011), Infos migrations n°19.

L'aisance en français des nouveaux migrants

Le Quentrec-Creven G. (2011), Infos migrations n°28.

Le logement des nouveaux migrants

Jourdan V. (2012), Infos migrations n°36.

Quel logement pour les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour

Berger E. (2008), Études et résultats n°644.

Profil des migrants accueillis dans le cadre du dispositif d'accueil en 2006

Régnard C. (2008), Infos migrations n°5.

ANNEXE 1

L'Enquête " Parcours et profils des migrants récemment arrivés ou régularisés en France" (PPM)

Cette enquête a été réalisée par la Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), service statistique ministériel du ministère des affaires sociales et de la santé. Elle vise à mieux connaître les parcours, les différentes trajectoires (résidentielles, professionnelles, familiales) et le recours aux services sociaux des personnes qui viennent d'obtenir un titre de séjour d'au moins un an en France et ayant vocation à s'installer durablement.

Au-delà, elle interroge également la vision et les attentes que ces migrants ont de la France et comment ces éléments influent sur leurs trajectoires en France. Il s'agit tout particulièrement d'appréhender le projet migratoire, son évolution dans le temps, son caractère individuel ou familial, comment il est modelé par les institutions et les catégories administratives auxquelles le migrant est confronté. Les résultats attendus doivent permettre de s'interroger sur l'articulation entre projet migratoire et processus d'intégration. L'interrogation en deux vagues permet d'introduire une temporalité dans l'appréhension du processus d'intégration, et de percevoir d'éventuels liens entre l'évolution du projet migratoire et les conditions de vie rencontrées au cours de la première année avec un titre de séjour.

Les personnes concernées par cette enquête sont les étrangers, ressortissants de pays tiers à l'espace économique européen et à la Suisse, à qui l'État français a proposé la signature d'un contrat d'accueil et d'intégration en 2006 (à cette date, le CAI n'a pas encore été rendu obligatoire) :

- les conjoints de Français ;
- les autres parents de Français ; les bénéficiaires du regroupement familial ;
- les réfugiés ou les membres de leur famille ;
- les personnes régularisées du fait de liens personnels et familiaux en France.

L'enquête s'est déroulée en deux vagues. La première, sur laquelle s'appuie cette analyse, a été réalisée entre septembre 2006 et janvier 2007 dans les 30 départements où sont accueillis au moins 25 étrangers par mois. C'est une enquête en face à face traduite en 13 langues et réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 6 280 migrants venant d'obtenir un titre de séjour d'un an au minimum. Au final, ces étrangers représentent 91,5 % des migrants passés par une plate-forme de l'OFII (appelé ANAEM à l'époque) entre juin et décembre 2006. Deux sur cinq (38 %) séjournaient depuis moins d'un an en France au moment de leur admission et un tiers (32,3 %) entre un et quatre ans. La seconde vague a permis de réinterroger les mêmes personnes un an après environ (entre septembre et décembre 2007).

Par comparaison à l'ensemble de la population accueillie sur une plate-forme de l'OFII dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration, l'échantillon de l'enquête PPM connaît quelques légères distorsions : les Algériens et les Turcs sont légèrement moins représentés au profit des Marocains et des Tunisiens. Par ailleurs, les étrangers interrogés ont plus fréquemment été admis au séjour dans le cadre des migrations familiales et professionnelles.

ANNEXE 2

L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa)

L'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa) a pour principaux objectifs la connaissance des parcours d'intégration dans les trois années qui suivent l'obtention d'un premier titre d'admission au séjour permanent et l'évaluation du dispositif d'accueil. Cet accueil, mis en place par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), consiste à accompagner le migrant en lui proposant diverses formations ou prestations personnelles (formations linguistiques gratuites pouvant aller jusqu'à 400 heures, formation aux valeurs de la République, bilan de compétences, orientation vers un assistant social, formation « Vivre en France »).

L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 6 107 migrants âgés de 18 ans et plus, ressortissants des pays tiers à l'Espace économique européen et la Suisse, venant d'obtenir un titre séjour permanent en France et accueillis par l'OFII entre septembre 2009 et février 2010 dans une des quatre régions que sont l'Île de France, PACA, Rhône Alpes et Alsace.

L'enquête a été menée en face à face de mars à juin 2010 en 14 langues (Français, Albanais, Anglais, Arabe-Berbère, Bengali, Chinois, Espagnol, Russe, Serbe, Soninké, Tamoul, Thaï, Turc et Vietnamien) par des enquêteurs/traducteurs. Ces mêmes étrangers ont été réinterrogés un an plus tard en 2011 (2ème vague) et le sont à nouveau en 2013 (3ème et dernière vague).

Le champ de l'enquête regroupe les migrants, candidats au séjour permanent et exclut donc :

- les 16-17 ans éligibles au CAI ;
- les migrants temporaires : les étudiants, les travailleurs temporaires (notamment les saisonniers), les stagiaires et les demandeurs d'asile ;
- les salariés en mission, les titulaires d'une carte "compétences et talents", "scientifique" et "commerçant", les cadres de haut niveau ainsi que leur famille accompagnante ;
- les titulaires d'une carte "visiteur", "profession artistique et culturelle", les anciens combattants et les étrangers malades.

En revanche, il inclut les ressortissants de deux nouveaux États Membres (NEM) entrés dans l'Union Européenne en 2007 (Roumanie et Bulgarie) qui connaissent encore une période transitoire en cas d'admission au séjour pour motif professionnel.

Cette enquête est coordonnée par le Département des statistiques des études et de la documentation (DSED) du Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration du ministère de l'intérieur. Viennent en appui scientifique certains services du ministère (en tout premier lieu la Direction de l'accueil de l'intégration et de la citoyenneté, mais également l'OFII, le Haut Conseil à l'intégration (HCI), ainsi que des partenaires extérieurs (DARES, INED, INSEE, OFPRA et OCDE).

Cette enquête est financée par moitié pour le ministère et pour l'autre moitié par le Fonds européen d'intégration (FEI) et le Fonds européen pour les réfugiés (FER) de la Commission européenne.

ANNEXE 3

Brève description des signataires du CAI en 2009

En 2009, 97 736 nouveaux migrants étaient signataires du contrat d'accueil et d'intégration.

Ils ont principalement été admis au séjour au titre des migrations familiales (74 %), dont les conjoints de français sont le plus représenté (38 %). Les réfugiés et apatrides représentent 11 % des personnes signataires du CAI et les migrants de travail 9 %. Les 6 % restants correspondent pour la plupart à des régularisés.

Plus d'un tiers (36 %) des ressortissants viennent des trois pays du Maghreb et 25 % d'Afrique subsaharienne.

Près de 47 000 migrants (48 %) sont en France depuis moins de deux ans, et 10 000 (10 %) depuis au moins dix ans.

Les hommes sont installés en France en moyenne depuis quasiment cinq ans (4,9 ans), alors que les femmes ne le sont que depuis moins de trois ans (2,8 ans).

La population est majoritairement féminine (52 % contre 48 %) et relativement jeune (33 ans de moyenne), les hommes étant légèrement plus âgés que les femmes (33,6 ans contre 31,7 ans).

Presque deux hommes sur trois sont en emploi (64 %) contre seulement une femme sur quatre, tandis que l'écart est nettement moindre à propos de la recherche d'emploi (21 % des hommes contre 25 % des femmes). Un tiers des femmes sont au foyer, la population constituant les personnes au foyer est féminine à 99 %.

Enfin, les hommes sont plus nombreux à vivre seuls ou avec de la famille uniquement (respectivement 14 % et 17 % contre 4 % et 8 % chez les femmes). À l'opposé, les femmes vivent davantage avec leur conjoint (76 % contre 60 %).